

**PROCÈS-VERBAL DE LA SOIXANTIÈME SÉANCE
DU CONSEIL DE LA JUSTICE ADMINISTRATIVE**

**TENUE AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC
575, RUE SAINT-AMABLE
5^e ÉTAGE, SALLES 5.15A ET 5.15B
QUÉBEC (QUÉBEC)**

LE MERCREDI 3 DÉCEMBRE 2008

Adopté tel que rédigé à la séance du Conseil du 22 avril 2009

La séance a été convoquée conformément aux délais prescrits par les *Règles de régie interne*.

Membres présents : M. Normand Bolduc
M^e Pierre Cloutier
M^e Monique Corbeil
M^e Suzie Ducheine
M. Joseph Gabay
M^e Hélène Gouin
M^e Luc Harvey
M^{me} Marie Élise Lebon
M^e Pauline Perron
M. Antoine Roumi
M^e Andrée St-Georges

M^{me} Sylvie Michaud, secrétaire par intérim

Membres absents : M^{me} Catherine Barrette
M^e Jean-François Clément
M^e Hélène de Kovachich

Sont aussi présentes : M^{me} Carole Fortier, adjointe administrative
M^e Sylvie Gosselin, avocate
M^{me} Valérie Roy, agente de recherche en droit

1. Désignation d'un président de la séance

Mme Sylvie Michaud, secrétaire par intérim du Conseil, invite les membres du Conseil à désigner parmi les membres présents, un membre pour agir à titre de président de la séance.

Sur proposition de M^e Andrée St-Georges, dûment appuyée, il est résolu de désigner M. Joseph Gabay à titre de président de la séance.

2. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 13 h 10.

M. Joseph Gabay, président désigné de la séance, constate le quorum et ouvre la séance. Il souhaite la bienvenue aux membres et les remercie de leur présence.

3. Adoption de l'ordre du jour

M^e Andrée St-Georges demande que l'on ajoute le point « Hommage » après le point 10.

Sur proposition de M^e Monique Corbeil, dûment appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour ainsi modifié de la présente séance.

4. Approbation des procès-verbaux de la séance publique et de la séance à huis-clos du 24 septembre 2008

Sur proposition de M^e Suzie Ducheine, dûment appuyée, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance publique du 24 septembre 2008 tel qu'il a été rédigé.

L'adoption du procès-verbal de la séance tenue à huis clos le 24 septembre 2008 a lieu à huis clos.

Les discussions à huis clos se tiennent entre 13 h 15 et 13 h 20.

10. Séance à huis clos

Les membres du Conseil siègent à huis clos pour l'approbation du procès-verbal de la séance tenue à huis clos le 24 septembre 2008.

5. Sujets d'information

5.1 Rapports annuels de la Commission des relations du travail et du Tribunal administratif du Québec

Le 29 octobre 2008, le *Rapport annuel de gestion de la Commission des relations du travail* pour l'exercice 2007-2008 a été déposé à l'Assemblée nationale par le ministre du Travail, monsieur David Whissell et, le 4 novembre 2008, le *Rapport annuel de gestion du Tribunal administratif du Québec* pour l'exercice 2007-2008 a été déposé à l'Assemblée nationale par le ministre de la Justice, monsieur Jacques P. Dupuis.

Un exemplaire de chacun de ces rapports a été distribué aux membres du Conseil au début de la séance.

5.2 Départ de M^e Sophie Vaillancourt

Les membres sont informés que M^e Sophie Vaillancourt a quitté ses fonctions d'adjointe au président le 10 octobre dernier et que M^e Sylvie Gosselin a été nommée adjointe au président en remplacement de M^e Vaillancourt.

5.3 Engagement de madame Valérie Roy

Madame Valérie Roy s'est récemment jointe à l'équipe de la permanence du Conseil à titre d'agente de recherche en droit, pour un contrat d'une durée d'un an.

Madame Roy a depuis peu de temps complété son stage de formation professionnelle du Barreau auprès de l'étude TREMBLAY BOIS MIGNAULT de Québec et sera assermentée comme avocate le 19 décembre prochain.

5.4 Démission de monsieur Laurent McCutcheon

M. Laurent McCutcheon a remis dernièrement sa démission à titre de président et de membre du Conseil au ministre de la Justice. Elle a pris effet le 6 octobre 2008.

M. McCutcheon avait été nommé membre du Conseil et désigné président de celui-ci par le décret n^o 710-98 du 27 mai 1998¹. Son mandat avait par la suite été renouvelé par le décret 992-2001 du 29 août 2001² pour une durée de 3 ans.

¹ (1998) 130 G.O. II, 3142.

² (2001) 133 G.O. II, 6400.

Les membres discutent des implications, au niveau du fonctionnement de l'organisme, de l'absence d'un dirigeant. À cet égard, après discussion, il est décidé qu'une résolution demandant de pourvoir rapidement au remplacement du président démissionnaire soit adoptée et acheminée au ministre de la Justice.

Aussi, les membres du Conseil conviennent de la résolution suivante :

CONSIDÉRANT la démission de M. Laurent McCutcheon à titre de président et de membre du Conseil de la justice administrative le 6 octobre 2008;

CONSIDÉRANT que le président du Conseil de la justice administrative est chargé de son administration suivant l'article 171.1 de la *Loi sur la justice administrative* (L.R.Q., c. J-3);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de pourvoir au remplacement de M. Laurent McCutcheon pour exercer les pouvoirs prévus par l'article 171.1 de la *Loi sur la justice administrative* (L.R.Q., c. J-3);

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Antoine Roumi, dûment appuyée par M^e Monique Corbeil, il est résolu unanimement par les membres du Conseil de la justice administrative réunis à Québec en séance le 3 décembre 2008, qu'une demande soit adressée au ministre de la Justice du Québec afin de pourvoir au remplacement du président démissionnaire dans les meilleurs délais.

5.5 Liste téléphonique des membres

Un nouveau tableau des coordonnées des membres, à jour, a été distribué aux membres lors de l'envoi des documents pour la préparation de la séance.

5.6 Revue de presse

M^e Gosselin présente les articles de presse, la doctrine et la jurisprudence récents relatifs aux activités du Conseil.

6. État et suivi des dossiers de plaintes et informations de gestion

Le tableau de données de gestion sur les plaintes, à jour au 1^{er} décembre 2008, est distribué. Quarante (40) nouvelles plaintes ont été déposées au Conseil au cours de l'exercice 2008-2009. Les dossiers d'enquête actuellement actifs sont ceux portant les n^{os} 136, 273, 313 et 365.

Le Conseil prend acte du dépôt des décisions du Comité d'examen de la recevabilité des plaintes dans les dossiers n^{os} 268, 326, 362, 371, 374, 381 à 383, 385 à 388, 390, 392, 397 à 400, 402, 403, 405 et 407.

7. Composition du Comité d'examen de la recevabilité des plaintes

L'actuel comité d'examen de la recevabilité des plaintes a été constitué le 13 juin 2007. Il s'agit du troisième comité constitué par le Conseil à la suite des modifications législatives entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2006.

À la suite de la démission de M. Laurent McCutcheon à titre de président et de membre du Conseil de la justice administrative, il devient nécessaire de pourvoir à son remplacement à titre de membre au sein du Comité d'examen de la recevabilité des plaintes.

Après discussion, sur proposition de M. Normand Bolduc, dûment appuyée, il est résolu que Mme Marie Élise Lebon soit nommée membre du Comité d'examen de la recevabilité des plaintes en remplacement de M. Laurent McCutcheon.

8. Suivi des dossiers d'enquête en cours

Le président désigné de la séance, M. Joseph Gabay, invite les présidents de chaque comité d'enquête en cours à présenter un suivi de leur dossier.

- **Dossier n° 2003 QCCJA 136**

Présidente : M^e Hélène Guoin

Le 13 décembre 2007, les membres du Comité d'enquête rendent une décision par laquelle ils refusent de se récuser.

Le 9 juin 2008, une requête en révision judiciaire à l'encontre de cette décision est signifiée au Conseil.

Le 20 août 2008, le Conseil reçoit signification d'une *Requête pour obtenir les originaux des cassettes d'audition de même que l'appareil d'enregistrement*, faisant état de coupures inexplicables dans l'enregistrement et, en conséquence, demandant à pouvoir faire expertiser celles-ci afin de déterminer si elles ont été altérées.

Le 29 octobre 2008, l'Honorable Catherine LaRosa, j.c.s. rend jugement sur la demande d'obtention des originaux des cassettes d'audience de même que de l'appareil d'enregistrement. Dans sa décision, l'Honorable LaRosa juge qu'il est pertinent de permettre au demandeur d'avoir accès aux originaux des cassettes et à l'appareil d'enregistrement et permet l'expertise des cassettes sous certaines conditions.

Le 28 novembre 2008, le Conseil a reçu signification d'une requête pour permission d'en appeler de la décision de la juge LaRosa. Cette requête sera présentée à la Cour d'appel du Québec le 7 janvier prochain.

- **Dossier n° 2006 QCCJA 273**

Présidente : M^e Andrée St-Georges

Le rapport du Comité d'enquête a été déposé lors de la séance du 24 septembre 2008.

Le 3 novembre 2008, le Conseil a reçu signification d'une requête en révision judiciaire demandant l'annulation du rapport d'enquête. Cette requête est présentable devant la Cour supérieure le 11 décembre prochain.

- **Dossier n° 2007 QCCJA 313**

Président : M^e Pierre Cloutier

Une audience a eu lieu le 3 juin 2008, à Drummondville. Une requête pour précisions et une requête en récusation visant les trois membres du Comité d'enquête ont été présentées par le procureur de la commissaire.

Le 28 août 2008, le Comité d'enquête a rendu une décision par laquelle il rejetait la requête en récusation.

Le 6 octobre 2008, le Conseil a reçu signification d'une *Requête en révision judiciaire et ordonnance de sursis*.

Le procureur de la commissaire a été informé par lettre du président du Comité d'enquête le 8 octobre 2008 que M. Laurent McCutcheon a remis sa démission à titre de président et de membre du Conseil de la justice administrative et qu'il a avisé les autres membres du Comité de son intention de ne pas continuer à siéger au Comité d'enquête.

Les membres du Comité d'enquête nommés par le Conseil pour faire enquête sur la plainte portant le n^o 2007 QCCJA 313 sont M^e Pierre Cloutier, M^e Michèle Carignan et M. Laurent McCutcheon.

Puisque M. McCutcheon n'est plus membre du Conseil de la justice administrative à la suite de sa démission effective le 6 octobre 2008 et que les auditions sur l'enquête n'ont pas encore débutées, il y a lieu pour le Conseil de pourvoir au remplacement de M. McCutcheon au sein du Comité d'enquête par un autre membre représentant les citoyens.

En conséquence, il y a lieu d'adopter une nouvelle résolution constituant un Comité d'enquête dans cette affaire.

N ^o de dossier CJA :	313
Nom du plaignant :	M. Jacques Goulet
Nom du commissaire faisant l'objet de la plainte :	M ^e Lise Collin
Tribunal :	Commission des lésions professionnelles

ATTENDU que lors de la séance spéciale du Conseil, tenue par courrier électronique du 17 au 26 octobre 2007, il a été résolu que le Conseil constitue un comité d'enquête chargé de faire enquête sur les allégations de la plainte formulée le 14 mars 2007 par M. Jacques Goulet contre M^e Lise Collin et de statuer sur celle-ci;

ATTENDU qu'il fut résolu que ce comité soit constitué de M^e Pierre Cloutier, membre du Conseil de la justice administrative et président du Comité d'enquête, de M^e Marie Beaudoin, commissaire à la Commission des lésions professionnelles et de M. Laurent McCutcheon, président du Conseil de la justice administrative;

ATTENDU que M^e Marie Beaudoin a refusé cette désignation et a communiqué son refus au Conseil par écrit, tel que prévu aux *Règles sur le traitement d'une plainte* adoptées par le Conseil;

ATTENDU que les autres membres de la Commission des lésions professionnelles apparaissant sur la liste dressée à cette fin par la présidente de

la Commission ont été contactés dans l'ordre où ils y apparaissent et que M^e Michèle Carignan a accepté de siéger au Comité si elle y est nommée.

ATTENDU que lors de la séance du Conseil de la justice administrative du 14 novembre 2007 il fut résolu que ce comité soit constitué de M^e Pierre Cloutier, membre du Conseil de la justice administrative et président du Comité d'enquête, de M^e Michèle Carignan, commissaire à la Commission des lésions professionnelles et de M. Laurent McCutcheon, président du Conseil de la justice administrative;

ATTENDU que M. Laurent McCutcheon a remis sa démission à titre de président et de membre du Conseil de la justice administrative effective le 6 octobre 2008;

ATTENDU que M. Laurent McCutcheon a avisé les autres membres du Comité de son intention de ne pas continuer à siéger au Comité d'enquête.

ATTENDU que les auditions sur l'enquête n'ont pas encore débutées et qu'il y a lieu pour le Conseil de constituer un comité d'enquête formé de trois membres, chargé de faire enquête sur la plainte et de statuer sur celle-ci en son nom, conformément à l'article 186 de la *Loi sur la justice administrative*;

ATTENDU QUE la loi prévoit que le Conseil désigne un président parmi les membres du comité qui sont avocats ou notaires;

EN CONSEQUENCE, sur la proposition de M^e Hélène Gouin, dûment appuyée par M^e Luc Harvey, il est résolu à l'unanimité que, conformément aux articles 400 de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles* et 186 de la *Loi sur la justice administrative*, le Conseil constitue un comité d'enquête chargé de faire enquête sur les allégations de la plainte formulée le 14 mars 2007 par M. Jacques Goulet contre M^e Lise Collin et de statuer sur celle-ci au regard des articles 3 et 7 du *Code de déontologie des membres de la Commission des lésions professionnelles*, D. 722-2005, (2005) 137 G.O. II, 4500 [R.R.Q., c. A-3.001, r.0.1.1] ainsi que de l'article 429.51 de la *Loi sur les accidents du travail et des maladies professionnelles*, L.R.Q., c. A-3.001, quant au délai pour rendre sa décision dans les dossiers de la Commission des lésions professionnelles portant les n^{os} : 214238-04B-0308, 214239-04B-0308, 220214-04B-0311, 237912-04B-0406 et 254522-04B-0502;

Le Comité d'enquête sera composé des personnes suivantes : M^e Pierre Cloutier, membre du Conseil de la justice administrative et président du Comité d'enquête, M^e Michèle Carignan, commissaire à la Commission des lésions professionnelles et M. Normand Bolduc, membre du Conseil de la justice administrative.

- **Dossier n° 365**

Présidente : M^e Pauline Perron

La divulgation de la preuve a eu lieu le 10 juillet 2008.

Lors de la séance du 24 septembre 2008, les membres ont reçu de l'information concernant le décès de la représentante de la plaignante dans ce dossier.

Le 30 septembre 2008, la présidente du Comité d'enquête a communiqué par écrit avec l'entreprise-plaignante afin de connaître leur position sur la poursuite de l'enquête. Aucune suite n'a été donnée à celle-ci.

9. Calendrier des séances

La prochaine séance du Conseil est prévue le :

22 avril 2009, 9 h 00 à Québec

Les membres conviennent d'attendre la nomination d'un nouveau président du Conseil avant de fixer de nouvelles dates au calendrier des séances.

M. Normand Bolduc quitte la séance à 14 h 10.

10. Séance à huis clos

Le point 10 a déjà été abordé après le point 4.

10.1 Hommage

Les membres du Conseil souhaitent souligner de façon particulière les départs récents de M. Laurent McCutcheon et de M^e Sophie Vaillancourt au sein du Conseil.

En conséquence, après discussion, les membres conviennent de se rencontrer la veille de la séance prévue le 22 avril 2009 pour un souper dont l'endroit sera à déterminer.

M^e Andrée St-Georges et M^e Sylvie Gosselin sont chargées des préparatifs entourant cette soirée.

11. Levée de la séance

La séance du Conseil est levée à 14 h 30.

La secrétaire du Conseil par intérim,

Sylvie Michaud